

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(8\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 30 juillet 1865](#)

Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 30 juillet 1865

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (8)

Collation 4 p. (107r, 108v, 109r, 110v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 30 juillet 1865, Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 12/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45340>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [30 juillet 1865](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Oudin-Leclère, Louis \(1803-1885\)](#)

Lieu de destination Vervins (Aisne)

Description

Résumé Sur le conflit avec son frère Alexandre Barthélémy Godin. Godin lui remet une assignation et il fait à Oudin-Leclère l'historique de ses relations avec son frère : il n'a pas réussi à associer son frère à l'établissement industriel de Guise ; celui-ci s'est installé à Étreux et s'est mis à contrefaire ses modèles et à imiter sa fabrication ; Godin laissa faire mais interrompit ses relations avec lui ; son frère, dont la fonderie était proche de la faillite, lui a écrit en début d'année pour lui demander de l'aide : « Vous lirez cette correspondance qui vous fera connaître les faits. » ; Godin consentit à lui reprendre son matériel pour l'aider et éviter que les contrefaçons tombent en d'autres mains et ainsi prévenir d'autres procès ; Godin et son frère établirent un contrat ; Godin versa 26 000 F à son frère, lui racheta même sa matière première pour 7 924 F et à écouler pour lui ses marchandises non écoulées pour un montant de 2 749,05 F. Godin juge que le procès intenté par son frère, qui voudrait être payé pour ses marchandises avant leur vente, est ridicule ; il signale à Oudin-Leclère que son frère a omis de produire une lettre écrite par lui qui se trouve en contradiction avec ses prétentions.

Support Plusieurs passages du texte de la lettre sont repérés par un trait au crayon rouge ou au crayon bleu dans la marge.

Mots-clés

[Conflit](#), [Distribution des produits](#), [Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Cagnard \[monsieur\]](#)
- [Godin, Alexandre Barthélémy \(1827-1901\)](#)
- [Riochet \[monsieur\]](#)

Lieux cités

- [Étreux \(Aisne\)](#)
- [Vervins \(Aisne\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 01/06/2024